Le vote des pleins pouvoirs par le Parlement

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

M. Camille Chautemps se refuse à la contrainte et choisit la liberté. A ceux qui possèdent d'accomplir leur devoir.

Enfin le Président du Conseil a affirmé qu'on peut faire confiance au Gouvernement, lequel n'imposera au pays que les sacrifices indispensables.

Le Chef du Gouvernement sera-t-il entendu ? Beaucoup d'espoirs sont permis. Dans un magnifique élan de sincérité et de patriotisme, M. Camille Chautemps faisait appel hier à tous les républicains pour seconder l'effort gouvernemental.

Les débats sont terminés. Les membres du Gouvernement auront à examiner un certain nombre de projets intéressant l'agriculture et que le Gouvernement souhaiterait que les assemblées votassent avant la clôture de la session parlementaire.

Il apparaît, dans ces conditions, que le décret de clôture des travaux des Chambres ne serait lu, sauf imprévu, que la semaine prochaine.

LA SÉANCE DE NUIT DE LA CHAMBRE

La séance de nuit de la Chambre s'est terminée par le vote du projet des pleins pouvoirs par 374 voix contre 206. On y entendit l'exposé de M. JAMMY SCHMIDT, rapporteur général de la commission des finances puis M. XAVIER-VALLAT qui posa la question préalable. De son côté, M. COLOMB retira sa demande d'ajournement du débat. MM. Paul RENNAUD et BERGERY prirent la parole et M. Georges Bonnet répondit aux orateurs. Il déclara que le Trésor doit faire face à 8 milliards de dépenses budgétaires, à 8 milliards d'avances aux collectivités et à des échéances de 8 milliards.

Quels remèdes apporter à la situation? Le vrai moyen de juguler la spéculation est de rétablir la situation saine du Trésor et du budget. Il faut tendre à un réel équilibre budgétaire et voter, comme cela se fait dans tous les pays démocratiques, des recettes équivalentes aux dépenses. Il faudra donc demander des ressources pour équilibrer le budget de 1937.

Répression des fraudes, mais sans inquiéter les petits épargnants ; élévation des taxes indirectes pour les chemins de fer ; achever l'œuvre de coordination des réseaux et de la route. En définitive, plus de nouvelles dépenses sans contrepartie et envisager la compression des dépenses.

M. BONNET ajouta : « Il n'y a pas quant aux disponibilités actuelles, elles nous ont été fournies par la Caisse des dépôts et consignations et le gouvernement demandera une importante avance à la Banque de France afin de ne pas avoir à recourir à l'emprunt jusqu'au 1er janvier 1938.

» Pas d'autre solution qu'une avance de la Banque de France, précise M. Bonnet. Nous avons eu des sorties d'or importantes. Il faut donc modifier la loi monétaire et supprimer les limites fixées par cette loi. Nous limiterons, dans toute la mesure du possible, la répercussion sur les prix.

» Voilà les grandes lignes de la politique financière et économique pour laquelle nous réclamons de vous des pouvoirs étendus. Les capitaux ont tendance à quitter un pays quand sa monnaie est menacée. Le gouvernement demandera des mesures sévères pour défendre sa monnaie. Il faut, pour maintenir le plein effet des réformes sociales que nos lecteurs, un meilleur équilibre budgétaire, un redressement de nos finances car cela est la seule sauvegarde de nos libertés démocratiques. »

La discussion de l'article unique

La Chambre passe à la discussion de l'article **unique du projet ainsi conçu :**

Le Gouvernement est autorisé jusqu'au 21 août 1937, à prendre par décrets délibérés en Conseil des Ministres, toutes mesures tendant à assurer la répression des atteintes au crédit de l'Etat, la lutte contre la spéculation, le redressement économique, le contrôle de prix, l'équilibre du budget et la défense sans contrôle des changes, de l'encaisse de la Banque de France.

Ces décrets seront soumis à la ratification des Chambres dans les trois mois de la promulgation de la présente loi ou en tout cas, à la première séance extraordinaire de 1937.

Nouvelles déclarations de M. Chautemps

Plusieurs amendements sont ensuite déposés puis repoussés.

M. Camille CHAUTEMPS monte à la tribune.

« Au moment où la Chambre va se prononcer sur un problème dont chacun mesure la gravité, je viens engager la responsabilité du Gouvernement. J'ai envisagé le problème sur le plan technique. Chacun a reconnu l'inéluctable nécessité où nous nous trouvons. Je comprends les hésitations de beaucoup de nos collègues. Leurs hésitations ont été les nôtres au sein du Gouvernement.

» C'est d'un accord unanime que nous avons résolu de vous demander les pleins pouvoirs. Il y a une raison technique décisive. La voie de la contrainte ne peut pas se limiter. Si on entrait dans la voie des mesures de coercition, on entrerait dans une ère de paniques. Nous sommes à une période relativement calme. La voie de la coercition conduirait aux paniques financières. Seule la voie de la liberté nous est ouverte. Nous ferons en sorte que les sacrifices demandés au pays soient le moins lourd possible. Le pire pour le pays serait de ne pas réussir et que les mesures soient inefficaces.

» C'est une bataille qui s'engage à la fois contre la spéculation et contre la crise économique.

» Lorsqu'une majorité s'est constituée, elle doit prendre ses responsabilités. C'est son œuvre qu'elle défend. Celle-ci ne peut se réaliser que dans la paix civique, dans le travail. On a fait allusion à la situation extérieure.

» Est-il besoin de dire combien le prestige de la France serait diminué, si nous hésitions à prendre les mesures de redressement financier. J'ai fait allusion au drame selon lequel il y aurait incompatibilité entre la générosité de nos programmes et le maintien des bonnes finances. Il nous appartient de montrer que nous pouvons, à la fois, bien servir notre idéal et couvrir tous les intérêts de la nation. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche).

LE VOTE

L'article unique du projet de loi est mis aux voix par scrutin et voté par 374 voix contre 206.

⁂

La Chambre a adopté sans débat le projet de loi tendant à proroger jusqu'au 1er janvier 1938 les lois réglant les rapports des bailleurs et des locataires de locaux d'habitation ; un projet de loi tendant à proroger les dispositions des lois des 21 août 1936, 24 décembre 1936 et 31 mars 1937 permettant l'octroi de délais aux commerçants, industriels et artisans.

La séance est levée à 4 h. 15.

Détail du scrutin

Paris, 30. — Scrutin rectifié sur l'ensemble du projet de loi tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs, en vue d'assurer le redressement financier.

Le gouvernement a posé la question de confiance : nombre de votants : 580, majorité absolue : 291 ; pour l'adoption : 374 ; contre : 206, dont 52 Fédération républicaine ; 2 apparentés ; 24 gauche démocratique et radicale indépendante ; 5 apparentés ; 4 indépendants d'Union républicaine et nationale ; 11 démocrates populaires ; 2 apparentés ; 35 alliance des républicains de gauche et des radicaux indépendants ; 1 apparenté ; 23 républicains indépendants et d'action sociale ; 3 apparentés ; 6 agraires indépendants ; 2 apparentés ; 11 indépendants républicains ; 8 Parti social français ; 1 apparenté gauche indépendante ; 1 isolé ; 14 indépendants d'action populaire ; 206.

29 députés n'ont pas pris part au vote. 7 étaient absents par congé.

Tous les autres ont voté pour.

LE VOTE DES DÉPUTÉS DE NOTRE RÉGION

Voici le vote de nos députés sur le même projet.

Ont voté contre : Becquart, Parmentier, de Saint-Just, Louis Martel-Bacquet, Brille, de Diesbach, Thellier, Pilchon, de Clermont-Tonnerre. N'a pas pris part au vote : M. Marescaux.

L'ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

Paris, 30. — Dans les couloirs de la Chambre, M. Vincent Auriol a fait connaître quel était l'état de la Trésorerie dans la dernière semaine : le 15 juin, lors du dépôt du projet de pleins pouvoirs à la Chambre, le montant des disponibilités de la Trésorerie était de 2.459 millions. Le 20 juin, date des votes du Sénat entraînant la démission du gouvernement Blum, ce montant se trouvait réduit à 1.400 millions. Le 23 juin, au moment où le Cabinet Chautemps a pris le pouvoir, il était de 1.483 millions. C'est à la suite des sorties massives de capitaux, de remboursements de bons du Trésor, de la publicité donnée aux débats parlementaires, des bruits de dévaluation, que les disponibilités du Trésor ont été réduites à la date d'aujourd'hui à 18 millions (chiffre cité dans son discours par M. Georges Bonnet).

LA SÉANCE DU SÉNAT HIER MATIN

Paris, 30. — La séance du Sénat est ouverte à 9 h. 05, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. M. Georges Bonnet est au banc du gouvernement. Le ministre des Finances dépose le projet de loi adopté par la Chambre tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs exceptionnels afin d'assurer le relèvement financier.

M. Georges BONNET demande la discussion immédiate. Le projet est renvoyé à la Commission des finances, laquelle est convoquée pour 9 h. 30.

M. Jules JEANNENEY propose au Sénat de suspendre sa séance jusqu'au moment où le rapporteur général de la Commission sera en mesure de déposer son rapport.

Par 20 voix contre 3 la Commission des Finances du Sénat approuve le projet

Paris, 30. — La réunion de la Commission sénatoriale des finances a duré plus de deux heures. L'exposé de M. G. Bonnet, qui n'a pas été à la Commission la gravité de la situation financière, a fait sur les commissaires une profonde impression. « **Inflation, dévaluation, impôts nouveaux, aurait dit le ministre des Finances, telle est la conclusion à laquelle je ne puis me soustraire ». Finalement la Commission a approuvé par 20 voix contre 3 et une douzaine d'abstentions,** le rapport de M. Abel Gardey, lequel demandera au Sénat de voter le texte du gouvernement sous bénéfice de certaines observations qu'il a développées à la tribune par la suite.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 30 — La séance du Sénat est reprise à 15 h. 15, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. Le Sénat entreprend immédiatement la discussion du projet de pouvoirs exceptionnels en matière financière.

M. Abel Gardey développe son projet

M. Abel GARDEY développe son rapport. Il souligne l'urgence d'une solution à apporter au problème financier pour l'année entière, les charges du Trésor s'élèveront à 40 milliards, c'est-à-dire que l'Etat dépense le double de ses recettes normales, la solidité de la monnaie est mise en cause. Si les avertissements du Sénat et de sa Commission des finances n'ont pas manqué, la haute Assemblée ne s'est pas départie de son rôle de contrôleur, ni de son loyalisme constitutionnel.

La Commission des finances, poursuit M. Abel GARDEY, réclamait depuis longtemps l'équilibre des dépenses et des recettes. Le Sénat ne veut pas mettre en cause les réformes sociales, mais celles-ci doivent être conduites avec le souci de l'intérêt du pays et de l'équilibre indispensable. Le Sénat a refusé les pleins pouvoirs au précédent gouvernement ce n'est pas, comme on l'a insinué, pour venir en aide aux spéculateurs (Très bien ! », c'est parce que le gouvernement nous semblait moins orienté vers une politique de redressement financier que vers une politique de nationalisation.

« Le Gouvernement a su prendre ses responsabilités »

L'orateur note ensuite que le ministre des Finances actuel a fait un tableau courageux de la situation financière. Il se félicite que le gouvernement veuille équilibrer le budget. Il énumère rapidement les mesures que M. Georges Bonnet compte prendre pour assurer le redressement nécessaire.

M. Abel Gardey donne lecture d'une lettre du président du Conseil et du ministre des Finances adressée à la Commission des finances du Sénat, où le gouvernement informe la Haute Assemblée de ses projets financiers.

M. Abel Gardey prend acte des restrictions contenues dans cette lettre concernant le contrôle des changes et les réformes de structure. Le rapporteur demande au Sénat de voter le projet. Le gouvernement, dit-il, a su prendre ses responsabilités. La théorie du pouvoir d'achat des masses est maintenant révolue (Applaudissements). En terminant, l'orateur proclame la nécessité de redresser les finances publiques afin de préserver les libertés démocratiques.

Vote de l'affichage du discours de M. Abel Gardey

Un grand nombre de sénateurs demandent l'affichage, il en est ainsi décidé à une énorme majorité, seuls quelques membres de l'extrême gauche votant contre.

Incident

Le vote par le Sénat de l'affichage du discours de M. Abel Gardey, critiquant assez vivement la gestion financière du cabinet Blum a causé à l'extrême gauche de l'assemblée et au sein du gouvernement, une certaine surprise et un réel désappointement. MM. Vincent Auriol et Georges Monnet qui étaient présents au banc du gouvernement ont quitté quelques instants l'hémicycle pour prévenir de l'incident. M. Léon Blum qui n'assistait pas à la séance. Le vice-président du Conseil est arrivé peu après au Luxembourg.

Au moment où M. Monnet descendait de la tribune M. Joseph Caillaux ayant opportunément demandé une suspension de séance après l'intervention du ministre des Finances, on s'efforçait de mettre ce délai à profit, pour dissiper le malaise.

M. Lémery intervient

M. LEMERY, sénateur de la Martinique succède à M. Abel Gardey, il se déclare heureux du changement de ministère mais toutefois il ne peut accueillir son successeur qu'avec un certain nombre de réserves, par conséquent, il s'abstiendra de voter les pleins pouvoirs.

L'orateur voit une contradiction flagrante entre l'affirmation gouvernementale inscrite dans la déclaration ministérielle d'assainir la situation financière et de continuer la politique du Front Populaire. Il critique longuement la politique de M. Léon Blum. Il ne comprend donc pas que M. Chautemps ait déclaré vouloir la poursuivre. Il faut parler franc dit-il, vous ne pouvez pas être l'élève, le disciple d'une politique qui a fait faillite. (Applaudissements au centre et à droite). On ne peut à la fois honorer et abjurer une erreur. Il vous faut choisir.

M. Georges Bonnet souligne la gravité de la situation

M. Georges BONNET monte à la tribune. Il souligne la gravité de la situation. Les mesures que le gouvernement aura à prendre sont les plus graves de toutes celles qui ont dû être prises depuis vingt ans. M. Georges Bonnet assumera toutes les responsabilités. Il fera un bilan sincère de la situation. Il adjure le Sénat de l'écouter en faisant abstraction de tout esprit de politique ou de critique.

« Hier, vingt millions seulement restaient dans les caisses du Trésor »

« La situation économique poursuit M. Georges Bonnet, d'abord vouloir restaurer les finances dans une économie anémiée serait une pure illusion ; Ce serait également une illusion que de vouloir ranimer l'économie sans de saines finances. La situation ne pourra s'assainir que si le pays travaille et si l'on reconnaît qu'il faut assigner aux dépenses une limité légitime ». En ce qui concerne le déficit du budget de 1937, les charges qui incombent cette année à la Trésorerie, les récentes sorties d'or, M. Bonnet cite de nouveau les chiffres qu'il a donnés à la Chambre la nuit dernière.

Il rappelle qu'hier, vingt millions seulement restaient dans les caisses du trésor M. Georges Bonnet souligne avec force la nécessité de mettre un terme aux dépenses.

« En défendant les finances, nous défendons en même temps, la Paix et la Liberté »

M. Georges BONNET reprend point par point les arguments qu'il a développés hier. Il signale la nécessité pour le Trésor de faire appel aux avances de la Banque de France. Il indique aussi l'impossibilité de maintenir un franc rigide. Il justifie la procédure exceptionnelle à laquelle s'est rallié le gouvernement.

« Il faut, dit-il, assainir la situation, car de mauvaises finances sont incompatibles avec le maintien des liberté démocratiques. De mauvaises finances mettraient la paix en péril ».

M. Georges Bonnet se prononce contre la contrainte qui conduit bon gré mal gré à l'autarchie

« En défendant les finances, conclut M. Georges Bonnet, nous défendons en même temps la Paix et la Liberté. »

Séance suspendue à 16 h. 25.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 17 h. 10.

M. Léon Blum a pris place au banc des ministres aux côtés de M. Camille Chautemps.

M. Abel GARDEY déclare qu'il a été très touché de l'accueil que le Sénat a réservé à son rapport, expression d'une doctrine que la Commission a défendue depuis un an.

M. le Rapporteur général estime que l'affichage décidé par le Sénat peut être de nature à gêner la tâche de conciliation entre les deux assemblées, que c'est sur sa décision.

Après quelques mots de M. Jules JEANNENEY qui rend hommage à la tâche accomplie par la Commission et par son rapporteur général, la décision du Sénat relative à l'affichage du discours de M. Abel Gardey est rapportée.

Le président du Conseil monte à la tribune.

DERNIER APPEL de M. Camille Chautemps

M. Camille CHAUTEMPS se déclare heureux de prendre la parole dans une atmosphère apaisée et il s'associe à l'hommage rendu à M. Abel Gardey et à la Commission des finances. Le Président, d'autre part, ne veut rien ajouter au discours prononcé par M. Georges Bonnet, mais il tient à expliquer dans quelle mesure le gouvernement, par sa composition et son origine, est à même de tenir les engagements qu'il vient de prendre.

Le Président du Conseil rappelle à M. Lémery qu'il avait l'honneur d'appartenir au cabinet précédent. Il fait observer que, dans la législature présente, il n'y a pas de changement de majorité. Il explique ensuite le rôle qu'il a joué dans le cabinet présidé par M. Léon Blum comme ministre d'Etat. Jamais, dans les questions graves comme la guerre d'Espagne, les conflits sociaux etc., par exemple, il n'a été en désaccord avec son Président du Conseil. Il rend hommage à la chairvoyance et au patriotisme de M. Léon Blum. (Appl. à gauche).

M. Camille Chautemps ne veut pas prendre le contre-pied du gouvernement d'hier, auquel d'ailleurs il appartenait. Le gouvernement s'est assigné pour tâche de concilier les points de vue des deux assemblées.

Les mesures sévères que le gouvernement propose en matière financière trouvent leur justification dans la résolution du gouvernement d'opérer un redressement durable. C'est un cabinet unanime qui propose ces mesures au Parlement. Le Président du Conseil a donné hier à la Chambre des assurances relativement au maintien des conquêtes sociales mais, en même temps, il a fait admettre par elle la nécessité de l'assainissement financier sans lequel toutes ces conquêtes seraient vaines.

M. Chautemps termine en rendant hommage au Sénat pour la façon dont il remplit son rôle constitutionnel. Il lui demande de faciliter la tâche du gouvernement.

L'ARTICLE UNIQUE EST ADOPTÉ

M. JEANNENEY donne lecture de l'article unique du projet.

M. MAHIEU, sénateur du Nord, demande au gouvernement de veiller à ce que ne soit pas augmentée l'entrée des produits étrangers en France.

M. Camille Chautemps répond qu'il n'a pas l'intention de mettre brusquement les chambres en congé.

En ce qui concerne l'industrie, les mesures que le gouvernement va prendre auront des répercussions avantageuses. Pour les produits de la terre, le gouvernement ne fera rien sans en saisir la Commission d'agriculture.

Après quelques mots de M. BORGEOT (Saône-et-Loire), M. BERARD, au nom de l'Union Républicaine, explique l'attitude de son groupe. Tout en reconnaissant l'effort loyal que tente le cabinet, l'Union républicaine ne peut lui apporter ses suffrages.

M. BEAUMONT (Allier) proteste contre l'entrée en France de certains produits agricoles étrangers.

M. Jules JEANNENEY met aux voix, par scrutin public, l'article unique du projet de loi.

A 17 h. 50, le Président proclame les résultats du scrutin. **Le projet est adopté par 167 voix contre 82, sur 249 votants.**

L'octroi des délais aux commerçants et industriels

Le Sénat adopte à l'unanimité le projet de loi modifié par la Chambre, relatif au report des crédits de l'exercice 1936 sur l'exercice 1937.

Le Sénat vote ensuite le projet de loi tendant à proroger les dispositions de la loi permettant l'octroi de délais aux commerçants, industriels et artisans.

LA PROROGATION DE LA LÉGISLATION SUR LES LOYERS EST VOTÉE

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet sur la législation des loyers. Sous réserve de l'engagement pris par le gouvernement de déposer dès la rentrée un projet d'ensemble, M. Chaumie, rapporteur conclut à l'adoption du projet qui tend à une prorogation de six mois du régime actuel. M. Boivin-Champeaux observe que ce matin la commission avait pris une décision différente que pour des raisons extérieures au texte lui-même. Elle a cru au dernier moment devoir l'abandonner La loi de 1926-1929 avait institué les prorogations parce qu'il y avait crise des logements. Aujourd'hui, la situation est renversée, il y a crise des locataires. Pourquoi ces prorogations et pourquoi supprimer l'augmentation de 15 %, alors que deux dévaluations sont intervenues et que les impôts ont été augmentés

Néanmoins, la commission avait décidé d'accepter le projet du gouvernement sous réserve de l'insertion d'une disposition organisant le droit de reprise et d'une disposition abrogeant le décret du 16 juillet 1935 qui portait diminution des loyers de 10 %. Ce décret n'a plus de raison d'être puisque les mesures analogues qui frappaient les fonctionnaires et les rentiers ont été supprimées En supprimant ces 10 % ajoute M. BOIVIN-CHAMPEAU, nous introduisons un moyen de remédier au chômage dès le mois d'octobre. Le gouvernement n'a pas voulu nous suivre. Nous n'acquiesçons pas au texte qu'on nous propose et aussitôt que possible nous reprendrons les deux idées auxquelles nous sommes attachés.

M. Vincent-Auriol, garde des Sceaux : Un projet signé de M. Rucart est actuellement soumis à l'examen de la commission de législation de la Chambre. Ce n'est pas notre faute si les événements ont ajourné la discussion de ce projet. Si un texte n'est pas voté aujourd'hui, des expulsions pourront avoir lieu demain, au risque de troubler l'ordre social. J'insiste donc en faveur du vote du projet qui vous est soumis.

Le Sénat adopte le projet dans le texte de la Chambre.

La séance a été levée à 18 h. 45, la prochaine séance aura lieu vendredi à 15 heures

RÉOUVERTURE DES BOURSES AUJOURD'HUI

Paris, 30. — Les bourses des finances et du commerce qui avaient été fermées mardi rouvriront demain.

LES DÉCISIONS du Conseil des Ministres

Paris, 29. — Les ministres se sont réunis ce soir à 19 heures en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Georges Bonnet, ministre des Finances, a soumis à la signature du président de la République, un décret ainsi conçu :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 7 et du paragraphe 1er de l'article 3 de la loi monétaire du 1er octobre 1936, sont remplacées par les dispositions suivantes :

Article 2. — La nouvelle teneur en or du franc, unité monétaire française, sera fixée ultérieurement par un décret pris en Conseil des Ministres.

Les conditions de convertibilité en or des billets de la Banque de France seront également fixées par un décret pris en Conseil des Ministres.

Article 3. (paragraphe 1er). — Jusqu'à intervention du premier décret prévu à l'article précédent, un fonds de stabilisation des changes aura pour mission de régulariser les rapports entre le franc et les devises étrangères.

Article 2. — Est approuvée, la convention intervenue le ..... 1937 entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque de France et dont le texte est annexé au présent décret.

Article 3. — Sont ratifiées les dispositions du décret du 26 juin 1937 portant suspension de l'exigibilité du paiement des effets de commerce et autres engagements commerciaux libellés en or ou monnaies étrangères

Article 4. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres conformément aux dispositions de la loi du ..... 1937.

UN CONSEIL DE CABINET SE RÉUNIRA CE MATIN

Paris, 30. — Les membres du Gouvernement se réuniront demain matin à 10 heures en Conseil de Cabinet à l'Hôtel Matignon, sous la présidence de M. Camile Chautemps.

LE VOLEUR du sac postal de Bourg a fait des aveux

Bourg, 30. — Après une minutieuse enquête, des inspecteurs de la Brigade mobile de Lyon et de la Sûreté de Bourg ont découvert l'auteur du vol du sac postal, contenant près de 500.000 fr. dont 364.000 environ en espèces, commis en gare de Bourg le 17 novembre 1936.

Il s'agit du convoyeur chargé du service de transport des sacs postaux du bureau de la gare à la recette principale, David Promonet, âgé de 42 ans.

Une perquisition fit découvrir 16.250 à son domicile et 29.500 fr. sur lui ; deux numéros des billets de 1.000 fr. correspondaient à ceux relevés par la poste Les inspecteurs recueillirent ses aveux après une nuit d'interrogatoire.

L'ENQUÊTE SUR L'ASSASSINAT DU CHAUFFEUR DE TAXI MARKOFF A THIAIS

Versailles, 30. — Le chauffeur de taxi Markoff, âgé de 49 ans, d'origine russe, qui fut trouvé assassiné au volant de sa voiture la nuit dernière, près du cimetière de Thiais, habitait, avec sa femme depuis de nombreuses années, un modeste logement situé au rez-de-chaussée, 32, rue Mozart, à Vélizy.

Dès qu'elle fut avisée de la fin tragique de son mari, Mme Markoff se rendit à Choisy-le-Roi pour reconnaître le corps.

D'après l'enquête, les époux Markoff vivaient très unis et étaient bien considérés dans leur entourage à Vélizy.

Hier mardi, on vit Markoff partir, vers 15 h., de son domicile, avec son taxi, pour se rendre à Paris ainsi qu'il le faisait chaque jour, le chauffeur ne devait avoir eu très peu d'argent sur lui lorsqu'il fut attaqué.

Serge Markoff était un réfugié russe, ancien universitaire.

Le chauffeur MARKOFF

L'enquête a déterminé que depuis son arrivée en France, en 1923, Markoff n'avait mené aucune activité politique et les enquêteurs restent persuadés qu'il s'agit d'un crime crapuleux ; ils ont recueilli divers témoignages notamment celui du directeur du garage où Markoff remisait sa voiture et ceux de plusieurs de ses collègues ; l'enquête se poursuit.

LE CONFLIT DE L'HOTELLERIE

Un appel de la Fédération ouvrière de l'Alimentation à tous les syndiqués intéressés

Paris, 30. — La Fédération Ouvrière de l'Alimentation fait appel à tous ses syndicats de l'alimentation et des hôtels, cafés, restaurants pour que, au cas où les patrons donneraient suite à leurs menaces de lock-out, ils organisent, dans les localités ou ce lock-out serait effectif, des réunions de protestation.

La fermeture décidée au Havre

Le Havre, 30. — Réunis en assemblée générale extraordinaire, 500 hôteliers, limonadiers, débitants, restaurateurs et logeurs en meublés, se ralliant à la décision du Comité exécutif et se conformant à ses ordres, ont voté à l'unanimité la fermeture de tous leurs établissements samedi prochain 3 juillet et jusqu'à nouvel ordre.

GRÈVE DES OUVRIERS BOULANGERS A LA ROCHELLE

La Rochelle, 30. — Le Maire de La Rochelle a été informé ce matin par le Syndicat des Ouvriers Boulangers que la grève avait été décidée pour demain.

Le Syndicat demande une augmentation des salaires et l'application intégrale des 40 heures. Le Maire a commencé immédiatement des négociations avec les délégués des patrons et des ouvriers, afin de prolonger jusqu'au 5 juillet l'application du contrat actuel.

Fin du lock-out de Perpignan

Perpignan, 30. — Les patrons boulangers ont décidé de cesser le lock-out sous certaines réserves, d'ailleurs acceptées, notamment l'inventaire de leurs marchandises. Ils s'engagent à appliquer la semaine de 40 heures suivant les modalités du décret et à ne pas augmenter le prix du pain. La vente reprendra normalement dès demain matin.

A L'EXPOSITION

L'inauguration des Pavillons Basque, Béarnais et de la Bigorre

Paris, 30. — Les pavillons basque, béarnais et de la Bigorre ont été inaugurés cet après-midi à l'Exposition.

LE TERRIBLE ACCIDENT DU BOULEVARD BRUNE A PARIS

Paris, 30. — La 14e Chambre correctionnelle vient de condamner à six semaines de prison et 50 francs d'amende, le chauffeur Alphonse Van Hoey qui, le 16 mai, boulevard Brune, renversa sur un passage clouté six personnes dont trois furent tuées.

Les parties civiles obtiennent des rentes ou des dommages-intérêts, qui seront fixes par expert et dont le moins sera de 20 à 30.000 francs.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 1er juillet 1937. Soleil : lever à 3 h. 53 ; coucher à 19 h. 56. Lune : lever à 23 h. 16 ; coucher à 12 h. 13. Aujourd'hui : saint Martial. — Demain Visitation.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 juin 1937, à 17 h. 30 Baromètre 764 mm. 1 ; hausse depuis la veille à 17 h. 30 : 6 mm. 4. — Thermomètre fronde 16.9 ; minima 9.6 ; maxima 18.5. — Etat hygrométrique : 80. — Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 17 h. 30 : néant. — Direction du vent : Ouest, assez fort. — Direction des nuages : Ouest. — Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : doux, éclaircies, quelques pluies.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

1er Juillet

1690. Le maréchal duc de Luxembourg bat à Fleurus, en Belgique, le prince de Waldeck, l'un des plus habiles généraux de la ligue d'Augsbourg qui perd avec ses bagages environ 14.000 hommes dont 6.000 tués, son artillerie et 200 drapeaux.

1794. — Le général Pichegru qui, après avoir réorganisé l'armée du Nord qu'il commandait, venait de faire une brillante campagne en Belgique et en Hollande, s'empare d'Ostende qui est réunie à la France.

1890. L'Angleterre cède à l'empire allemand l'île d'Heligoland. Ce fut l'une des fautes les plus graves de la politique anglaise contemporaine.

1894. Funérailles de Sadi Carnot, président de la République ; le corps est transporté au Panthéon.

1911. L'Allemagne envoie à Agadir, port situé à l'extrémité méridionale du Maroc, la canonnière « Panther », chargée d'assurer la protection de ses nationaux ; cette intervention inattendue soulève une vive émotion en France.

1934. Les mesures prises la veille pour réprimer la révolte Roehm continuent par ordre du chancelier Hitler. Parmi les victimes de cette répression figurent, outre le capitaine Roehm et, entre autres, le général von Schleicher, ancien chancelier, les généraux Schneidhuber et von Lossow, le docteur Klausener, le comte Spreti, Heines, préfet de Breslau, etc... Aucune liste officielle des exécutions n'a été publiée. On sait cependant qu'il y a eu 122 exécutions à Munich, 54 à Breslau, 73 à Berlin, 5 à Dresde et 1 à Stuttgart, soit pour ces cinq localités seulement 255 exécutions.

1936. Le dirigeable « Hindenburg » qui devait battre moins d'un an plus tard, distance Francfort-New-York en 51 h. 59, battant de 8 heures son record précédent.

CONSULAT DE ROUMANIE. — De l'Officiel : « L'Exequatur » a été délivré à M. THELLIER DE PONCHEVILLE, Consul de Roumanie à Lille, avec juridiction sur Lille, Roubaix et Tourcoing.

M. MARCEL MARSCHALL A ÉTÉ ÉLU MAIRE DE SAINT-DENIS

Paris, 30. — Le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est réuni ce matin pour procéder à l'élection de son maire et de deux adjoints rendue nécessaire en raison de la révocation de M. Jacques Doriot.

36 conseillers municipaux étaient présents à cette séance.

M. Marcel MARSCHALL, conseiller général de la Seine et premier adjoint, faisant fonctions de maire, a été élu par 36 voix. MM. Mathurin BOLORE et Lucien TRIBOUT ont été élus cinquième et sixième adjoints par 28 voix. Les 7 membres de la minorité s'étaient abstenus.

M. Jacques Doriot « maire honoraire »

Après ces nominations les 29 membres de la majorité du Conseil Municipal se sont réunis hors séance pour décider de conférer à M. Jacques Doriot le titre de maire honoraire de St-Denis.

Des incidents

A la sortie de cette séance, des incidents se sont produits. Un cortège d'environ 300 manifestants ont crié devant la Mairie : « Démission, démission ». Ils ont été dispersés par les forces de police qui en prévision d'incidents, avaient été massées dans les environs de la place de la Mairie.

UNE DÉLÉGATION DU CONGRÈS des Caisses de Secours des Mineurs a été reçue par le Ministre du Travail

Elle lui a remis le texte de la résolution votée la veille et a exposé la situation des retraités

Après les deux journées de travail de lundi et mardi, les délégués des Caisses de secours se sont réunis à nouveau hier matin et une délégation conduite par MM. les députés MAES et MARTEL ; par M. VIGNE, secrétaire général du Conseil national des mineurs, a été convoquée pour 10 heures, au ministère du Travail, mais en raison des événements politiques, en raison surtout de la séance de nuit au Palais-Bourbon, l'heure de rendez-vous avait été reportée à 11 h. A cette heure on retrouvait dans l'antichambre les deux députés de la circonscription, fatigués d'une nuit de travail, mais fidèles au rendez-vous.

Le ministre, M. Fevrier, qui avait quitté la Chambre à 4 h. le matin, était à son bureau. C'est M. Vigne, secrétaire général du Conseil national, qui, à son tour, exposa le but de l'entrevue sollicitée et remit au ministre le texte de la résolution votée la veille au cours du Congrès.

Il s'agit, nous l'avons dit, d'apporter quelques modifications au projet de loi Lebas existant. M. Fevrier se mettra d'accord avec M. Martel, député, et apportera sans délai quelques amendements à cette loi.

La situation des retraités

M. Vigne exposa alors la situation des retraités. Un autre projet de loi portant le chiffre de la retraite des mineurs à 6.500 fr. étant toujours à l'étude, le secrétaire général du Comité national, ainsi que MM. Maës et Martel demandèrent au représentant du gouvernement d'intervenir spécialement et d'urgence auprès des services intéressés, auprès de son collègue des Finances, pour essayer de faire aboutir sans délai la décision prise.

M. Martel, de son côté, travaillera dans ce but à la commission des mines, dont il est rapporteur, au cours d'une prochaine assemblée.

Revenant au projet de modification de la loi sur les Caisses de secours, MM. Maës et Martel attiraient alors l'attention du ministre sur le cas spécial qui se présentait.

Créer des unions régionales, créer une union nationale ce n'est pas demander de crédits à l'Etat. Pourquoi attendre et réfléchir si longtemps, demandait M. Vigne.

M. Fevrier, très au courant déjà de la question, discuta longuement avec les délégués au sujet de la loi sur les Caisses de secours.

Avec l'aide de MM. Maës et Martel, il arrivera assez facilement à prendre quelques amendements. En ce qui concerne la retraite des mineurs, c'est une autre question.

Les divers points de vue furent exposés. On discuta longuement et franchement dans le meilleur esprit de loyauté et à midi, après une heure entière de conversation, la délégation se retirait confiante dans les décisions que prendra prochainement le ministre du Travail.

« DÉDÉ ET DOUDOU »

LES JUMEAUX FACÉTIEUX